

DESCRIPTION TECHNIQUE	
Cadastre Officiel du Québec Circonscription foncière de Laval Municipalité de la Ville de Laval Une partie des lots 5 955 055, 5 955 056 et 5 955 057	
Servitude à acquérir	
Une partie du lot 5 955 055 (parcelle "A")	
Une parcelle de terrain située dans la municipalité de la Ville de Laval, étant une partie du lot 5 955 055, du cadastre officiel du Québec, indiquée sur le plan ci-joint par les chiffres "4-5-6-7-4".	
BORNÉE COMME SUI:	
Vers l'ouest, le nord-ouest et l'est	par une autre partie du lot 5 955 055
Vers le sud	par une partie du lot 5 955 057 (parcelle "B")
Du point (4), allant vers le nord dans une direction de 339° 35' 50" sur une distance de 21,98 mètres jusqu'au point (5);	
du point (5), allant vers le nord-est dans une direction de 53° 02' 45" sur une distance de 7,30 mètres jusqu'au point (6);	
du point (6), allant vers le sud dans une direction de 159° 35' 50" sur une distance de 26,55 mètres jusqu'au point (7);	
du point (7), allant vers l'ouest dans une direction de 269° 06' 52" sur une distance de 7,43 mètres jusqu'au point (4);	
CONTENANT en superficie 169,9 mètres carrés.	
RATTACHEMENT :	
Le point "5" est situé à une distance de 14,94 mètres au sud-est du point "21", mesuré selon une direction de 124° 06' 32", lequel point "21" étant le sommet d'intersection des lots 3 546 618, 4 525 165 et 5 955 057.	
Une partie du lot 5 955 056 (parcelle "B")	
Une parcelle de terrain située dans la municipalité de la Ville de Laval, étant une partie du lot 5 955 056, du cadastre officiel du Québec, indiquée sur le plan ci-joint par les chiffres "14-15-16-17-14".	
BORNÉE COMME SUI:	
Vers l'ouest, le nord et l'est	par une autre partie du lot 5 955 056
Vers le sud	par une partie du lot 5 955 057 (parcelle "C")

Du point (14), allant vers le nord dans une direction de 18° 09' 05" sur une distance de 0,13 mètre jusqu'au point (15);

du point (15), allant vers l'est dans une direction de 108° 09' 05" sur une distance de 4,00 mètres jusqu'au point (16);

du point (16), allant vers le sud dans une direction de 198° 09' 05" sur une distance de 0,15 mètre jusqu'au point (17);

du point (17), allant vers l'ouest dans une direction de 288° 22' 26" sur une distance de 4,00 mètres jusqu'au point (14);

CONTENANT en superficie 0,6 mètre carré.

Une partie du lot 5 955 057 (parcelle "C")

Une parcelle de terrain située dans la municipalité de la Ville de Laval, étant une partie du lot 5 955 057, du cadastre officiel du Québec, indiquée sur le plan ci-joint par les chiffres "4-7-8-9-10-11-12-13-14-17-18-19-20-1-2-3-4".

BORNÉE COMME SUIVIT:

Vers le nord	par une partie du lot 5 955 055 (parcelle "A")
Vers l'est, le nord et l'ouest	par une autre partie du lot 5 955 057
Vers le nord	par une partie du lot 5 955 055
Vers l'est, le nord et l'ouest	par une autre partie du lot 5 955 057
Vers le nord	par une partie du lot 5 955 056 (parcelle "B")
Vers l'est, le nord et le nord-ouest	par une autre partie du lot 5 955 057
Vers le nord-est	par le lot 5 100 509 (rue Étienne-Lavoie)
Vers le sud-est	par une autre partie du lot 5 955 057
Vers le sud	par les lots 5 908 911, 6 258 500 (copropriété) et 5 908 833 (copropriété)
Vers l'ouest	par une autre partie du lot 5 955 057

Du point (4), allant vers l'est dans une direction de 89° 06' 52" sur une distance de 7,43 mètres jusqu'au point (7);

du point (7), allant vers le sud dans une direction de 159° 35' 50" sur une distance de 6,48 mètres jusqu'au point (8);

du point (8), allant vers l'est dans une direction de 108° 09' 05" sur une distance de 36,34 mètres jusqu'au point (9);

du point (9), allant vers le nord dans une direction de 18° 09' 05" sur une distance de 10,00 mètres jusqu'au point (10);

du point (10), allant vers l'est dans une direction de 108° 09' 05" sur une distance de 4,00 mètres jusqu'au point (11);

du point (11), allant vers le sud dans une direction de 198° 09' 05" sur une distance de 10,00 mètres jusqu'au point (12);

du point (12), allant vers l'est dans une direction de 108° 09' 05" sur une distance de 79,75 mètres jusqu'au point (13);

du point (13), allant vers le nord dans une direction de 18° 09' 05" sur une distance de 9,87 mètres jusqu'au point (14);

du point (14), allant vers l'est dans une direction de 108° 22' 26" sur une distance de 4,00 mètres jusqu'au point (17);

du point (17), allant vers le sud dans une direction de 198° 09' 05" sur une distance de 9,85 mètres jusqu'au point (18);

du point (18), allant vers l'est dans une direction de 108° 09' 05" sur une distance de 83,58 mètres jusqu'au point (19);

du point (19), allant vers le nord-est dans une direction de 54° 59' 39" sur une distance de 10,94 mètres jusqu'au point (20);

du point (20), allant vers le sud-est sur une distance de 7,62 mètres suivant un arc de cercle de 70,00 mètres de rayon jusqu'au point (1);

du point (1), allant vers le sud-ouest dans une direction de 234° 59' 36" sur une distance de 11,45 mètres jusqu'au point (2);

du point (2), allant vers l'ouest dans une direction de 288° 09' 05" sur une distance de 214,55 mètres jusqu'au point (3);

du point (3), allant vers le nord dans une direction de 339° 35' 50" sur une distance de 12,34 mètres jusqu'au point (4);

CONTENANT en superficie 1 702,0 mètres carrés.

Note :

Les directions indiquées dans la présente description et sur le plan ci-joint sont des gisements en référence au système géodésique SCOPQ (NAD83).

Les dimensions données dans la présente description et sur le plan ci-joint sont en MÈTRES (SI).

PRÉPARÉ À LAVAL, ce vingt-troisième jour du mois de mai deux mille vingt-trois (23 mai 2023), sous le numéro 14 685 de mes minutes.

Signé numériquement par : DENIS AYOTTE
arpenteur-géomètre

Vraie copie de l'original conservée au greffe de Denis Ayotte, arpenteur-géomètre.

Copie certifiée conforme :

DA.md.